



Concours Photos 2025

«Ver, Verre, Vers, Vert et Vair»

Gratuit et ouvert à tous les
photographes amateurs

Une exposition avec toutes les photos reçues
sera effectuée à la salle Daisay les 29 et 30
novembre et les visiteurs seront invités à
voter pour leurs 5 photos préférées.

Règlement et bulletin d'inscription à
retirer en mairie ou sur www.barberaz.fr
Concours ouvert jusqu'au 31 octobre 2025



Commune de Barberaz
Savoie

La mairie de BARBERAZ organise un concours de photo gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs.

I – THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : «Ver, Vers, Vert, Vair, Verre ... » et ses homonymes.
Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour l'illustrer.

II – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique. Les photographes professionnels en sont exclus.

Le concours se déroulera sans catégories d'âge.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

III – DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au vendredi 31 octobre 2025.

IV – MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter trois photos au maximum, d'un format 20 X 30 en couleur ou en noir et blanc, sur papier brillant ou mat. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de retouches.

Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre présenté au concours. Le lieu de la prise de vue devra obligatoirement être noté au verso de la photo à laquelle un titre pourra être donné.

Les tirages devront être déposés à l'accueil de la mairie accompagnés du bulletin de participation dans une enveloppe. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original pour un éventuel agrandissement.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

V – JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Une exposition, avec toutes les photos reçues sera organisée les 29 et 30 novembre 2025 à la salle Daisay. Lors de cette exposition, tous les visiteurs seront invités à sélectionner leurs cinq photographies préférées, à l'exception de ses propres photos, celle-ci seront présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître le nom des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres. Les visiteurs seront amenés à juger les photos sur plusieurs critères principaux :

- la pertinence du sujet,
- l'originalité,
- la technique et l'intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte ont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

VI – PRIX ET RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers clichés sélectionnés et rendues publiques lors d'une cérémonie de remise des prix. Un seul prix sera attribué par personne.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel.

Les lots ne seront ni repris ni échangés.

VII – INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Liberté, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE.....

.....

TÉL.

ADRESSE COURRIEL @.....

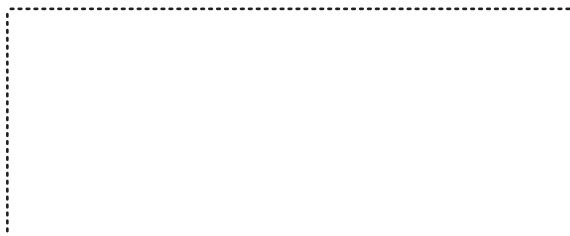
DATE DE NAISSANCE / /

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE BARBERAZ JUSQU'AU VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 ;
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- AUTORISE LA VILLE DE BARBERAZ À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION ;
- AUTORISE MON ENFANT MINEUR A PARTICIPER AU CONCOURS

FAIT À BARBERAZ LE

SIGNATURE DU
CANDIDAT



Bulletin à retourner avec vos tirages à la mairie de Barberaz

jusqu'au Vendredi 31 octobre 2025 dernier délai.